

Note d'information à destination des futurs lycéens.

Vous vous inscrivez au lycée Eugène Guillaume à la rentrée 2021/2022.

Lors de votre inscription, vous devez choisir le « Régime » souhaité pour l'année scolaire. Vous avez la possibilité de vous inscrire comme :

- **EXTERNE** : L'élève ne mange pas régulièrement à la cantine. Il peut y manger exceptionnellement en payant son repas d'avance au tarif de 4.40€.
- **DEMI-PENSIONNAIRE 4 Jours**. L'élève peut manger à midi au self, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Montant annuel 2021 : 498€.
- **DEMI-PENSIONNAIRE 5 Jours**. L'élève peut manger à midi au self, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Montant annuel 2021 : 585€.

Le lycée disposant d'un internat, vous avez aussi la possibilité de vous inscrire comme :

- **INTERNE 5 Jours** : L'élève dort à l'internat les lundis, mardis, mercredis et jeudis soir. Il peut manger lundi midi, lundi soir. Puis matin, midi et soir, du mardi au jeudi. Et le vendredi matin et midi. Montant annuel 2021 : 1582€.
- **INTERNE 6 Jours** : L'élève dort à l'internat les dimanches, lundis, mardis, mercredis et jeudis soir. Il peut manger matin, midi et soir, du lundi au jeudi. Et le vendredi matin et midi. Montant annuel 2021 : 1711.60€.

Sous ce régime, le nombre de place étant limité, l'inscription définitive sera validée début septembre. Si un choix devait être effectué, il se fera selon un critère de distance entre le domicile et le lycée. Le planning des dimanches soir où l'élève sera accueilli sera transmis en début d'année.

La facturation est forfaitaire pour l'année scolaire, payable par trimestre à réception de facture.

Les tarifs indiqués correspondent aux tarifs votés par la Région Bourgogne Franche Comté pour les lycées pour l'année 2021. Ils sont susceptibles d'être modifiés pour 2022.

Seront déduits de ces tarifs :

- Les bourses, aides et primes versées par l'Etat et la Région.
- Les éventuels trop-perçus et avances des trimestres précédents.
- Une remise pour la période de formation en entreprise (Stages) pour les élèves concernés sur le trimestre.

Une confirmation du Régime d'inscription vous sera demandée durant le mois de septembre. A l'issue, l'inscription sera définitive pour l'année.

Le service d'intendance du Lycée est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. A ce titre, vous pouvez contacter Florence Viot au 03 80 92 01 00 ou par mail à l'adresse suivante : florence.viot@ac-dijon.fr